

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 362 056
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 89402649.1

(51) Int. Cl.⁵: B41L 5/00

(22) Date de dépôt: 27.09.89

(30) Priorité: 30.09.88 FR 8812798

(43) Date de publication de la demande:
04.04.90 Bulletin 90/14

(84) Etats contractants désignés:
BE ES FR GB LU NL

(71) Demandeur: MOORE BUSINESS FORMS, INC.
300 Lang Boulevard
Grand Island New York 14072-1697(US)

(72) Inventeur: Juteau, Olivier
13 Impasse Emile Richebourg
F-78380 Bougival(FR)

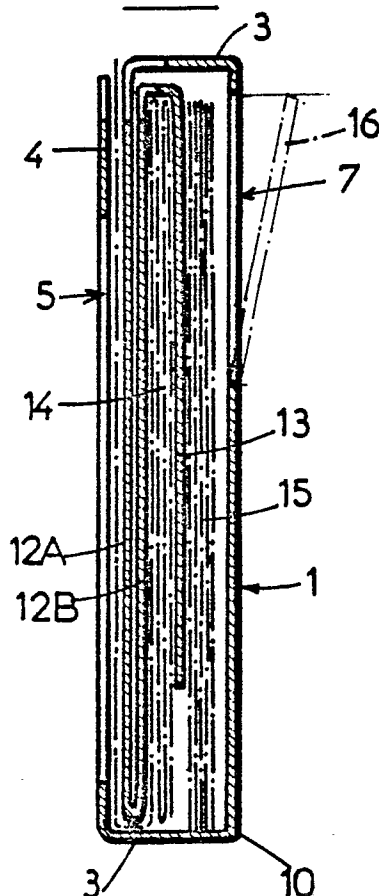
(74) Mandataire: Colas, Jean-Pierre et al
Cabinet de Boisse 37, avenue Franklin D.
Roosevelt
F-75008 Paris(FR)

(54) Boîte enregistreuse portable améliorée.

(57) L'invention est relative à une boîte enregistreuse portable.

La boîte comporte un fond (1), et un couvercle (4) présentant un évidement (5) à travers lequel on peut écrire sur une feuille de papier en appui sur une plaque rigide 8, un compartiment (14) pour une réserve de papier vierge étant prévu sur cette plaque. Dans le fond 1 est prévue une découpe (7) par laquelle on peut introduire une feuille de papier dans un compartiment d'archivage (15) séparé ou non du compartiment à papier vierge. L'utilisateur peut ainsi ranger les doubles qu'il crée en utilisant un papier à duplication. Le boîte peut être en carton. Elle peut constituer un moyen d'archivage permanent.

FIG.:4



EP 0 362 056 A1

Boîte enregistreuse portable améliorée.

La présente invention est relative à une boîte enregistreuse portable.

On connaît des boîtes enregistreuses portables comprenant un fond, deux côtés latéraux, deux côtés transversaux, et un couvercle évidé permettant de voir un papier situé à l'intérieur de la boîte et d'écrire sur lui, ce papier pouvant être évacué par une fente située à l'extrémité du couvercle, la boîte étant équipée en outre d'une plaque rigide servant de table d'écriture située entre le couvercle évidé et le volume intérieur de la boîte, ladite plaque rigide laissant, du côté opposé à la fente, un passage pour permettre à une partie d'une bande de papier contenue dans le volume intérieur de passer sur ladite plaque pour qu'on puisse écrire dessus.

Quand il s'agit de factures, ou documents analogues, le papier est un papier autocopiant ou pourvu d'un carbone, et on établit un double lorsqu'on écrit sur lui. Ce double, conservé généralement par la personne qui a écrit sur la boîte, doit être conservé. Usuellement, il est stocké séparément. Lorsque l'utilisateur, par exemple dans un commerce de proximité, n'a pas de place pour ranger les doubles, il les met dans sa poche ou dans une sacoche où ils risquent d'être détériorés ou froissés. Il est nécessaire ensuite de les reclasser, ce qui prend du temps.

On a proposé dans FR-A-971.804 une boîte enregistreuse portable qui présente, dans son fond, une fente par laquelle une feuille à conserver peut être introduite dans l'espace intérieur.

Pour empêcher les feuilles à conserver de s'échapper, le bord de la fente qui est du côté du centre de la boîte est relevé vers l'intérieur par rapport à l'autre. Cette disposition oblige à prévoir, dans le fond, un trou par lequel l'opérateur peut glisser les doigts pour faciliter l'introduction d'une nouvelle feuille à conserver, si bien que le contenu de la boîte est mal protégé.

Cette boîte enregistreuse, qui est en deux parties maintenues par un verrouillage, est relativement coûteuse, et c'est sans doute pour cette raison qu'elle ne s'est pas répandue.

FR-A-912.296 décrit lui aussi une boîte enregistreuse pourvue d'une fente pour l'archivage de feuilles à conserver. Une pièce pivotante placée à l'intérieur de la boîte sert à séparer les feuilles vierges des feuilles usagées. Cette pièce est disposée de façon à empêcher ou freiner l'accès des feuilles déjà conservées à la fente, lorsque la boîte enregistreuse est dans sa position normale.

Le prix de cette boîte enregistreuse est grevé par la complication résultant de la présence de la pièce pivotante, si bien que cette boîte ne s'est

pas plus répandue.

D'un autre côté, on a proposé dans la demande de brevet FR-A-2 575 442 publiée le 4 juillet 1986, de constituer la boîte enregistreuse par découpage et pliage d'un flan de carton unique, au moins pour le fond, le couvercle et les côtés. Le faible prix de revient de cette boîte permet de la jeter, après utilisation de son contenu, sans la recharger.

Cette boîte enregistreuse ne permet cependant pas de conserver des documents d'archives, et la création d'une fente pour introduire les documents dans l'espace intérieur, accompagnée de la mise en place de moyens pour empêcher les feuilles de s'échapper, paraissait de nature à entraîner une argumentation de prix de revient de nature à enlever tout intérêt à la solution consistant à obtenir la boîte par découpage et pliage d'un flan de matière pliable.

L'invention a donc pour but de fournir une boîte enregistreuse portable qui permette de conserver les documents produits, et qui soit en même temps d'un prix de revient très bas.

Pour obtenir ce résultat, l'invention fournit une boîte enregistreuse portable, comprenant un fond, deux côtés latéraux, deux côtés transversaux, et un couvercle évidé permettant de voir un papier situé à l'intérieur de la boîte et d'écrire sur lui, ce papier pouvant être évacué par une fente située à l'extrémité du couvercle, la boîte étant équipée en outre d'une plaque rigide servant de table d'écriture située entre le couvercle évidé et le volume intérieur de la boîte, ladite plaque rigide laissant, du côté opposé à la fente, un passage pour permettre à une partie d'une bande de papier contenue dans le volume intérieur de passer sur ladite plaque pour qu'on puisse écrire dessus, le fond de la boîte présentant une découpe par laquelle on peut introduire dans le volume intérieur une feuille de papier destinée à y être archivée,

caractérisée en ce qu'elle est obtenue par découpage et pliage d'un premier flan de matière pliable pour former un premier élément contenant le couvercle évidé et d'un second flan de matière pliable pour former un second élément, le premier élément et le second élément étant assemblés, ou par découpage et pliage d'un flan unique, la plaque rigide pouvant alors être obtenue séparément.

De façon inattendu, le problème du passage à travers la découpe des feuilles déjà emmagasinées dans la boîte enregistreuse ne s'est pas posé lorsque l'invention a été expérimentée, et les feuilles placées dans l'intérieur de la boîte ne s'en échappent que rarement.

Ce résultat surprenant paraît dû au fait que les

matières pliables utilisables pour fabriquer de telles boîtes enregistreuses, et en particulier le carton, se présentent sous des épaisseurs plus fortes que les matières telles que la tôle mince en usage à l'époque des brevets FR-A-971.804 et FR-A-919.296, si bien qu'on obtiendrait, sans mesure particulière, un effet analogue à celui du bord relevé du premier brevet cité.

La boîte enregistreuse peut être prévue pour n'être pas rechargée après épuisement de son contenu initial de papier. Dans ce cas, l'invention apporte un avantage important car elle permet de constituer cette boîte enregistreuse comme une boîte d'archivage "définitif", où les documents seront stockés pour toute la durée où il est nécessaire de les conserver.

La boîte enregistreuse peut aussi être conçue pour un usage de longue durée avec des rechargements successifs du volume intérieur de la boîte quand il est vide. Il suffit dans ce cas de prévoir que, périodiquement, par exemple en fin de journée, on ouvre le fond de la boîte pour récupérer les documents archivés. Etant donné que le volume des documents à archiver ne constitue qu'une fraction de celui du papier vierge qui a été utilisé, puisque, à chaque fois, l'exemplaire original est remis au client, il n'y a pas de problème pour disposer d'une place suffisante pour les doubles à archiver.

L'invention va maintenant être décrite de façon plus détaillée à l'aide d'exemples pratiques illustrés avec les dessins, parmi lesquels :

Figures 1 et 2 sont des vues en perspective, respectivement de dessus et de dessous d'une boîte enregistreuse conforme à l'invention.

Figure 3 est une vue d'un flan de carton permettant d'obtenir une boîte enregistreuse conforme aux figures 1 et 2.

Figure 4 est une vue en coupe, à plus grande échelle, selon un plan médian de la boîte des figures 1 et 2.

Figures 5 et 6 sont des vues éclatées, en perspective, d'une variante de boîte selon l'invention.

Figures 7 et 8 sont des vues analogues d'une autre variante, et

Figures 9 et 10 sont encore des vues analogues d'une autre variante.

La boîte qui est décrite aux figures 1 à 4 constitue, dans son ensemble, une variante de la boîte qui fait l'objet du brevet FR-A-2 575 442, déjà cité, auquel il est renvoyé expressément pour les détails qui ne sont pas exposés ici. Rappelons que ce document décrit une boîte enregistreuse obtenue par découpage et pliage d'un flan de carton unique, et qui présente la particularité que la plaque rigide est constituée par une partie repliée du flan, reliée au reste de celui-ci par une ligne de

pliage située à l'opposé de celle qui relie le couvercle au reste du flan, et que la fente d'évacuation du papier est située à l'extrémité libre du couvercle.

Sur les figures 1 et 2, on voit le fond 1 de la boîte, ses côtés latéraux 2, ses côtés transversaux 3, et son couvercle 4 comportant une fenêtre 5, qui permet de voir un papier 6 et d'écrire sur lui.

La différence essentielle entre la boîte enregistreuse du document précité et celle qui est décrite ici consiste en une ouverture 7, prévue dans le fond. Cette ouverture, de forme générale à peu près triangulaire, comprend un bord transversal 8, de longueur sensiblement égale à la largeur intérieure de la boîte, et situé à faible distance de celle 9 des arêtes de la boîte qui est la plus proche de la fente d'évacuation du papier, et un sommet 10 voisin du milieu du fond 1. Il en résulte qu'il est possible d'archiver dans la boîte des documents ayant une dimension comparable à celle du fond 1.

La figure 3 montre le flan qui a servi à confectonner la boîte représentée aux figures 1 et 2.

Sur cette figure, les panneaux portent les mêmes repères que les parties de la boîte enregistreuse qu'ils vont constituer : les panneaux 1 et 4 sont destinés à former le fond 1 et le couvercle 4, les panneaux 2A et 2B, après pliage, forment les côtés latéraux 2, et les panneaux 3A et 3B, les côtés transversaux 3. Les panneaux 12A et 12B, repliés, forment la plaque rigide 12.

Le flan comporte, par comparaison avec celui de FR-A-2 575 442, un panneau supplémentaire 13, qui prolonge le panneau 8B en étant plus étroit que lui. Ce panneau supplémentaire forme, après le montage, une cloison mobile 13 (figure 4) qui sépare le compartiment à papier vierge 14 du compartiment d'archivage 15. Ce panneau est facultatif. En effet, il a été constaté qu'en utilisation normale, le risque de voir un document archivé être entraîné par la bande de papier vierge jusqu'à apparaître dans la fenêtre 5, en l'absence du panneau 13, est très faible. En outre, le frottement de la bande vierge sur les documents archivés, à l'intérieur de la boîte, tend à les écarter du bord 8 de l'ouverture 7, et à les empêcher de sortir. Il n'en serait pas de même si l'ouverture 7 était placée près de l'arête opposée 11 du fond.

On notera que, sur la figure 4, on suppose que la surface de fond qui correspond à l'ouverture 7 n'est pas complètement enlevée, mais forme un rabat 16 qui reste fixé à la boîte le long de l'arête 10, de façon à empêcher les documents archivés de s'échapper, et à leur assurer une certaine protection en obturant l'ouverture 7 au moins partiellement. Cette modalité n'est pas obligatoire.

Les figures 5 à 10 sont relatives à des variantes de boîte selon l'invention, dans lesquelles la boîte est obtenue par assemblage de deux élé-

ments, qui peuvent être obtenus chacun par découpage et pliage, et éventuellement collage, d'un flan de matière pliable telle que du carton.

Les figures 5 et 6 montrent une boîte dont le premier élément 20 comprend le couvercle 4, deux côtés latéraux extérieurs identiques 21 et deux côtés transversaux 22, 23. Une fente d'évacuation du papier est prévue à l'endroit de l'arête reliant le couvercle 4 à l'un des côtés transversaux 23, et des encoches 25, 26 sont prévues de part et d'autre de cette fente 24, l'une sur le couvercle, l'autre sur le côté transversal 23, pour permettre la saisie du papier (ces encoches ne sont pas toujours nécessaires).

Le second élément 27 comprend le fond 1 avec une ouverture 7 analogue à celle qu'on voit aux figures 2 à 4, deux côtés latéraux intérieurs 28, un côté transversal intérieur 29, et une plaque rigide 12 opposée au fond. Du côté opposé au côté transversal 29, la plaque rigide ne s'étend pas jusqu'au bout des côtés latéraux 28 mais laisse un espace qui, une fois la boîte montée, servira à faire passer le papier sur la plaque rigide 12 à partir du volume intérieur de la boîte.

Le montage se fait en déplaçant les deux éléments perpendiculairement au plan du couvercle et du fond, en prenant soin de faire coïncider le côté transversal 23 du premier élément, qui comporte la fente 24 avec le côté transversal 29 du second élément. Les deux éléments viennent s'emboîter l'un dans l'autre.

On obtient ainsi une boîte dont l'aspect extérieur et le mode d'utilisation sont essentiellement les mêmes que ce qui a été décrit plus haut.

Les figures 7 et 8 montrent une autre variante.

Le premier élément 30 comprend un couvercle 4, deux côtés latéraux extérieurs 31, un fond transversal 32 et un fond extérieur 33, qui présente une ouverture 7A. Le second élément 34 comporte un fond extérieur 35 qui présente une ouverture 7B superposable à l'ouverture 7A du fond extérieur du premier élément, deux côtés latéraux intérieurs 36, un côté transversal 37 et une plaque rigide 12 qui ne s'étend pas jusqu'au bout des côtés latéraux intérieurs 36.

L'ensemble se monte par coulissement du second élément dans le premier, à la façon d'une boîte d'allumettes, en prenant soin d'introduire d'abord la partie du second élément qui ne comporte pas de côté latéral. Dans l'opération, les ouvertures 7A et 7B viennent en coïncidence. La fente de sortie du papier est constituée par l'espace existant entre la plaque rigide 12 et le couvercle, et le papier venant de l'espace intérieur pour recouvrir la plaque rigide 12 passe entre le côté transversal 32 et le bord en retrait de la plaque rigide 12.

Les figures 9 et 10 montrent un premier élé-

ment 40, qui comprend un couvercle 4, deux côtés latéraux extérieurs 41 et un fond 1 avec une ouverture 7. Il peut comprendre, en outre, mais non nécessairement, un côté transversal extérieur. Le second élément 42 comprend deux côtés latéraux intérieurs 43, deux côtés transversaux 44, 45 et une plaque rigide 12. La plaque rigide 12 n'atteint pas l'un des côtés latéraux 44 et laisse un passage 46 pour le papier venant de l'espace intérieur sur ladite plaque rigide.

Le montage se fait par coulissement du second élément dans le premier, comme dans le cas des figures 7 et 8. Il convient que le passage 46 soit, dans la boîte montée, à l'opposé de l'encoche 47 prévue dans le couvercle pour tirer le papier.

Revendications

1. Boîte enregistreuse portable, comprenant un fond (1), deux côtés latéraux (2), deux côtés transversaux (3), et un couvercle évidé (4) permettant de voir un papier (6) situé à l'intérieur de la boîte et d'écrire sur lui, ce papier pouvant être évacué par une fente située à l'extrémité du couvercle, la boîte étant équipée en outre d'une plaque rigide (12) servant de table d'écriture située entre le couvercle évidé et le volume intérieur de la boîte, ladite plaque rigide laissant, du côté opposé à la fente, un passage pour permettre à une partie d'une bande de papier contenue dans le volume intérieur de passer sur ladite plaque pour qu'on puisse écrire dessus, le fond (1) de la boîte présentant une découpe (7) par laquelle on peut introduire dans le volume intérieur une feuille de papier destinée à y être archivée, caractérisée en ce qu'elle est obtenue par découpage et pliage d'un premier flan de matière pliable pour former un premier élément contenant le couvercle évidé (4) et d'un second flan de matière pliable pour former un second élément, le premier élément et le second élément étant assemblés, ou par découpage et pliage d'un flan unique, la plaque rigide pouvant alors être obtenue séparément.

2. Boîte enregistreuse selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est prévue pour n'être pas rechargée après épuisement de son contenu initial de papier.

3. Boîte enregistreuse selon la revendication 1, caractérisée en ce qu'elle est prévue pour pouvoir être rechargée après épuisement de son contenu initial de papier.

4. Boîte enregistreuse selon l'une des revendications 1 à 3 et obtenue par découpage et pliage d'un flan unique, caractérisée en ce que la plaque rigide (12) est constituée par une partie repliée du flan, reliée au reste de celui-ci par une ligne de pliage située à l'opposé de celle qui relie le cou-

vercle au reste du flan, et en ce que la fente d'évacuation du papier est située à l'extrémité libre du couvercle (4).

5. Boîte enregistreuse selon l'une des revendications 1 à 3 et obtenue par assemblage de deux éléments obtenus chacun à partir d'un flan unique de matière pliable, caractérisé en ce que ledit second élément (27, 34, 47) comprend la plaque rigide (12). 5

6. Boîte enregistreuse selon la revendication 5, caractérisée en ce que le premier élément (20) forme une boîte fermée sur les côtés et dépourvue de fond, avec une fente (24) à la jonction du couvercle (4) et d'un côté transversal (23), et le second élément (27) forme une boîte comprenant le fond (1) et ouverte sur le côté transversal correspondant au passage pour la bande de papier, l'assemblage se faisant en déplaçant les éléments l'un par rapport à l'autre perpendiculairement au couvercle et au fond. 10 15 20

7. Boîte enregistreuse selon la revendication 5, caractérisée en ce que le premier élément (30) forme une boîte ouverte seulement sur le côté d'évacuation du papier, et le second élément (34) forme une boîte ouverte seulement sur le côté opposé à l'évacuation du papier, les deux éléments présentant sur leur fond (33, 35) une ouverture, et ces ouvertures étant superposables pour constituer ladite découpe (7), l'assemblage se faisant par coulisement du second élément dans le premier parallèlement aux bords latéraux. 25 30

8. Boîte enregistreuse selon la revendication 5, caractérisée en ce que le premier élément (40) forme un fourreau constitué du couvercle (4), du fond (1) et des côtés latéraux, et ouvert à l'endroit d'au moins un des côtés transversaux, et le second élément (42) forme une boîte ouverte seulement du côté du fond et présentant sur le côté opposé un passage (46) pour la bande de papier, et l'assemblage se fait par coulisement du second élément dans le premier parallèlement aux bords latéraux. 35 40

9. Boîte enregistreuse selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce qu'elle contient une cloison mobile (13) divisant l'espace intérieur en deux compartiments (14, 15) destinés respectivement à la bande de papier vierge et aux documents archivés. 45

10. Boîte enregistreuse selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la découpe (7) est pourvue d'un rabat mobile (16) qui s'oppose au départ des documents archivés. 50

11. Boîte enregistreuse selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce qu'elle est en carton. 55

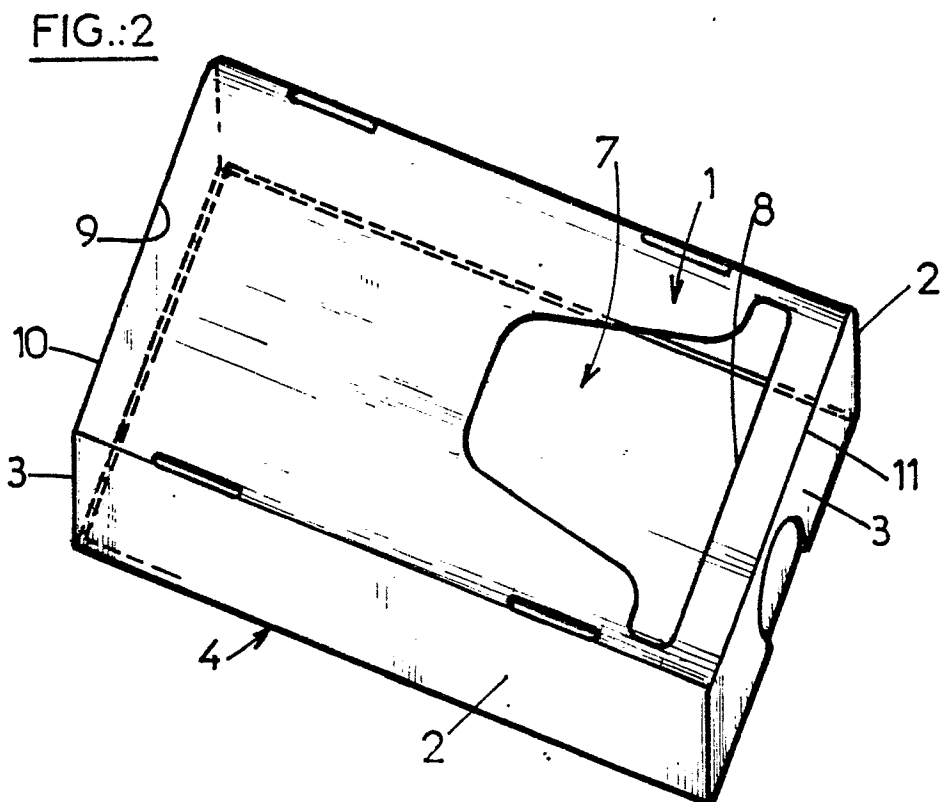
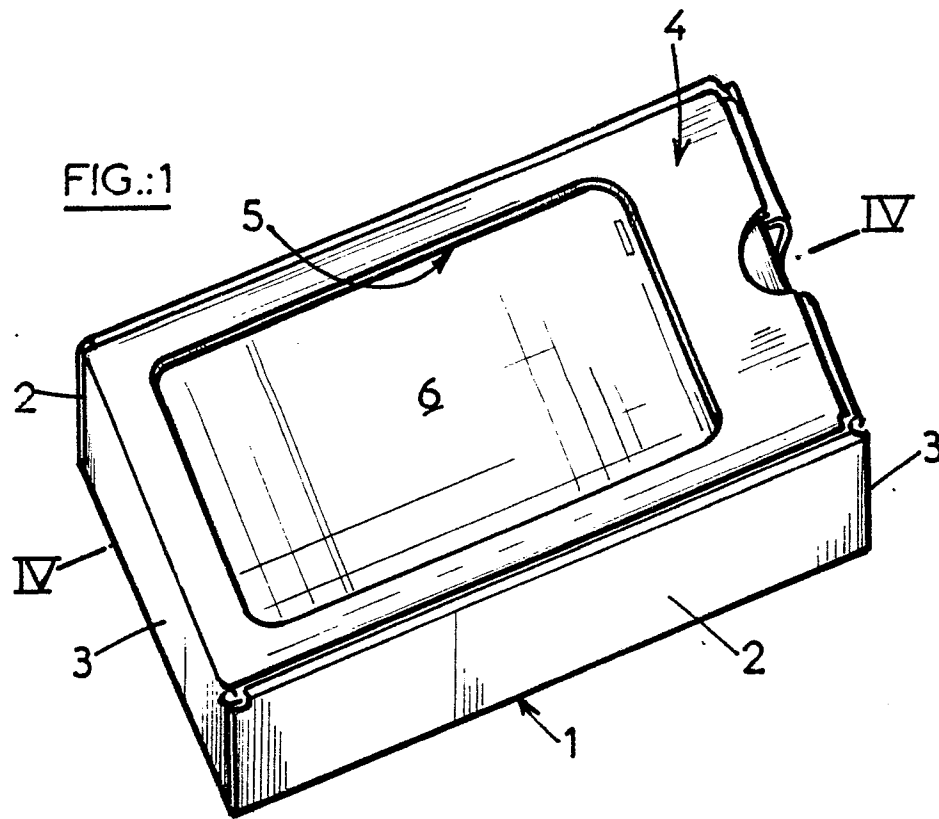


FIG.: 3

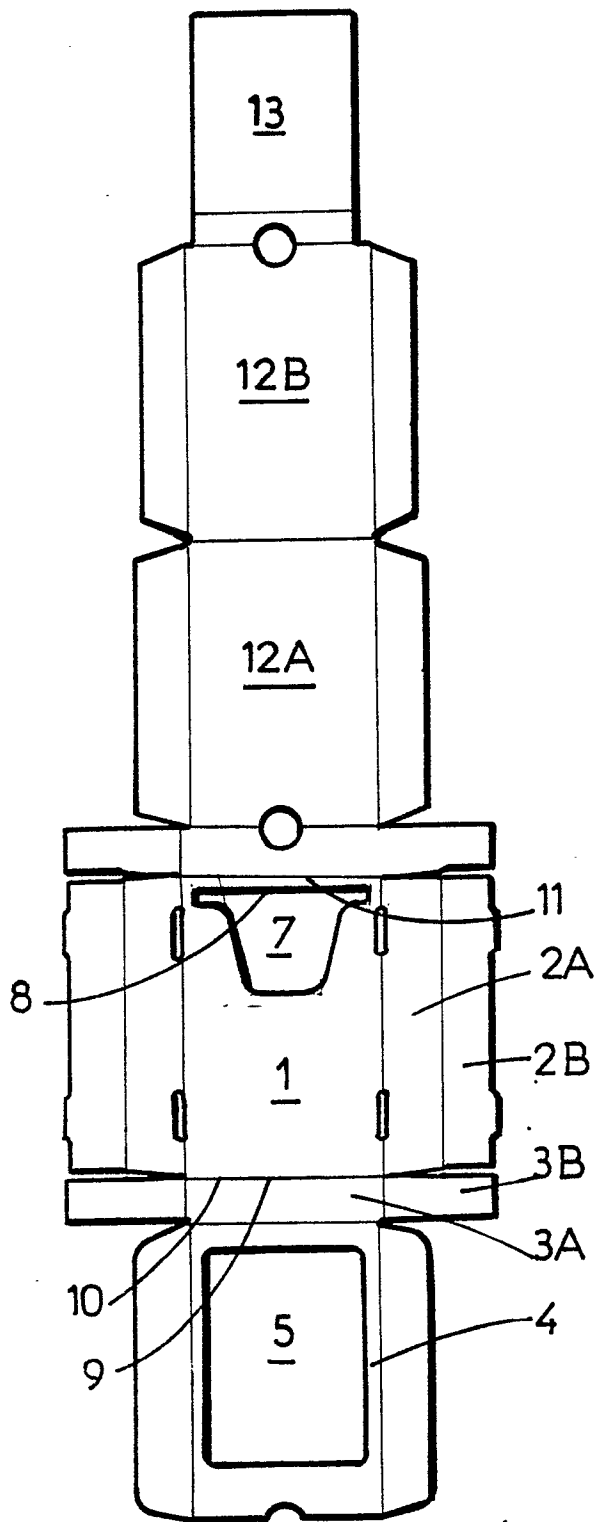
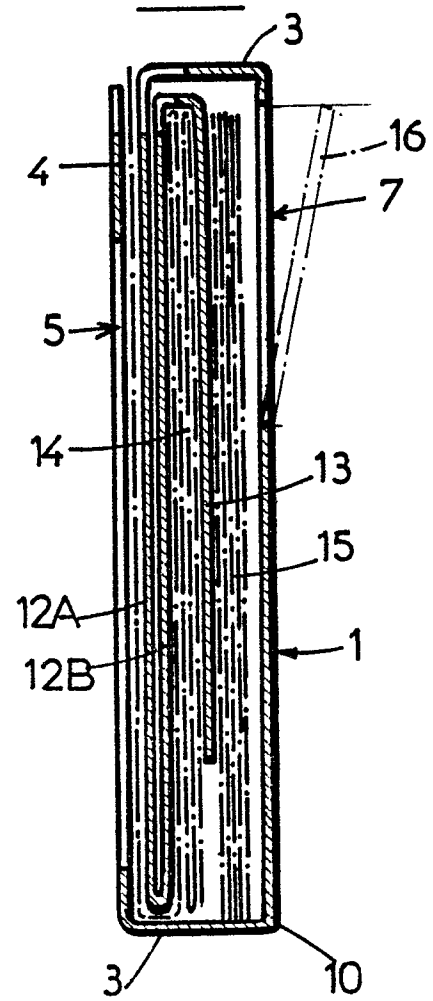
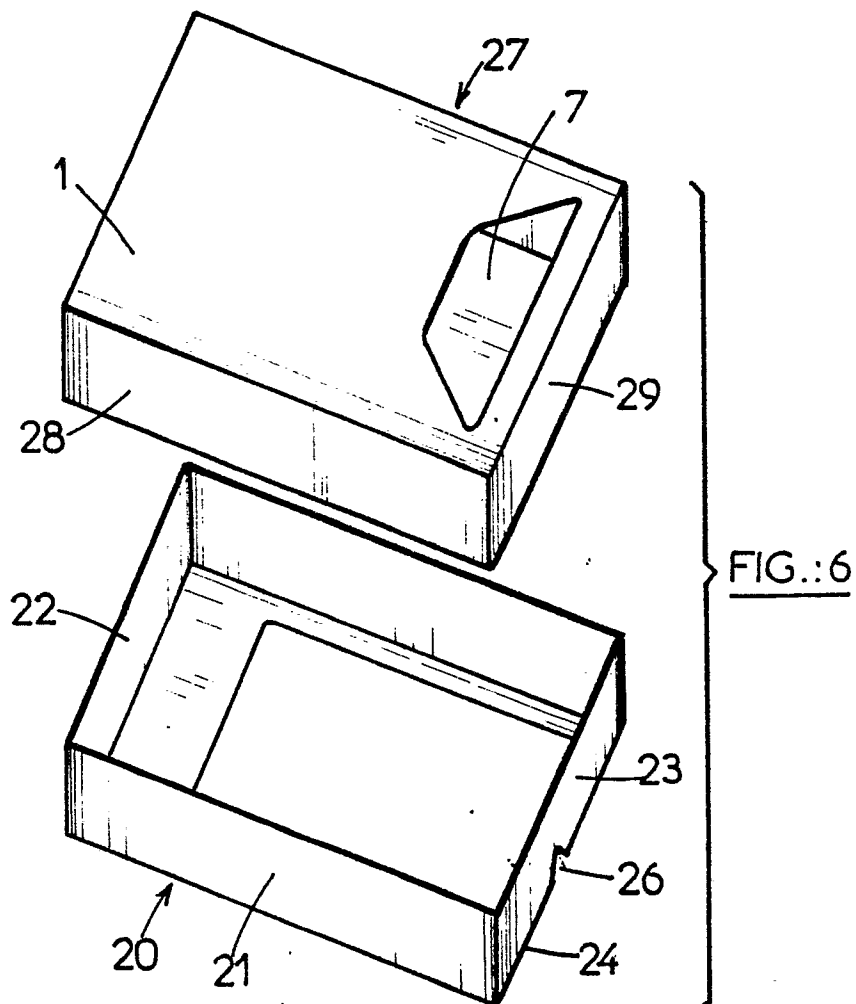
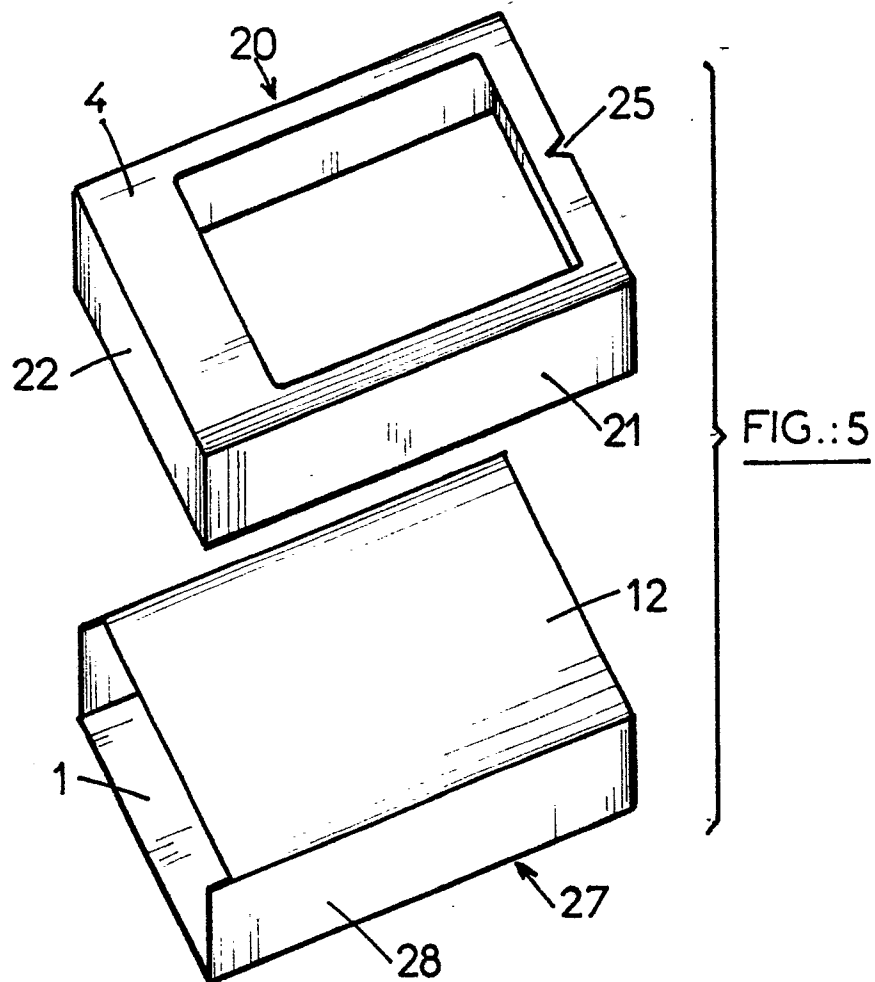
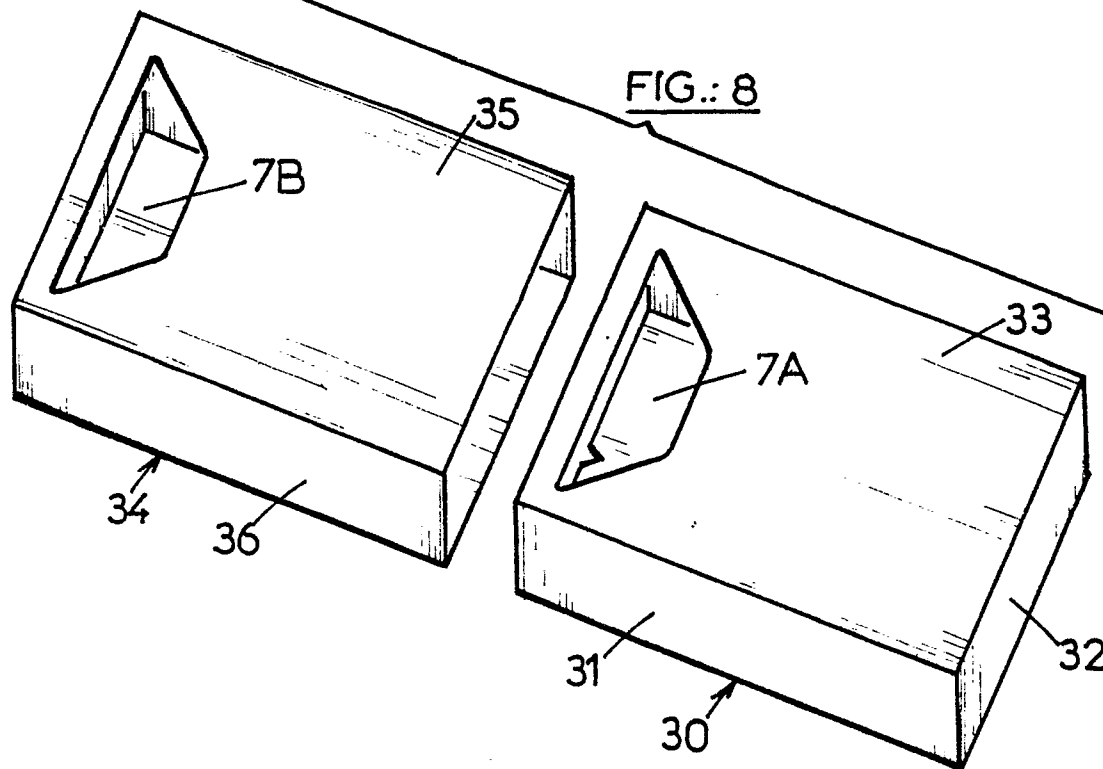
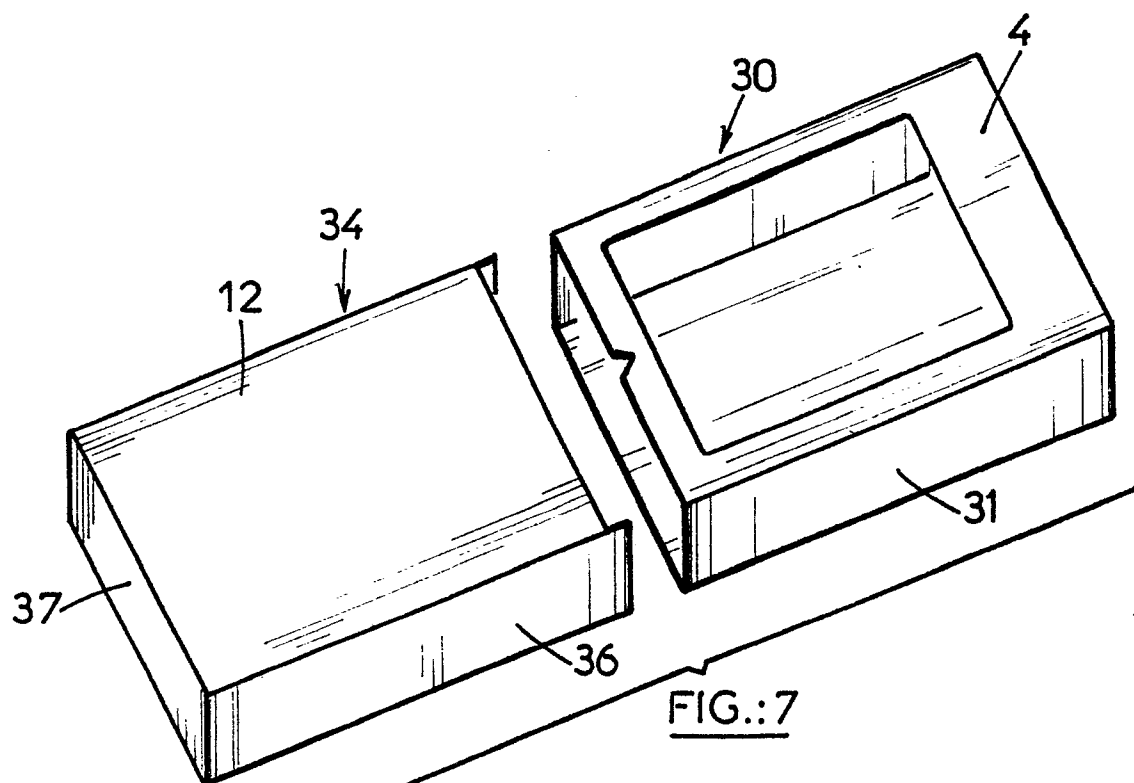
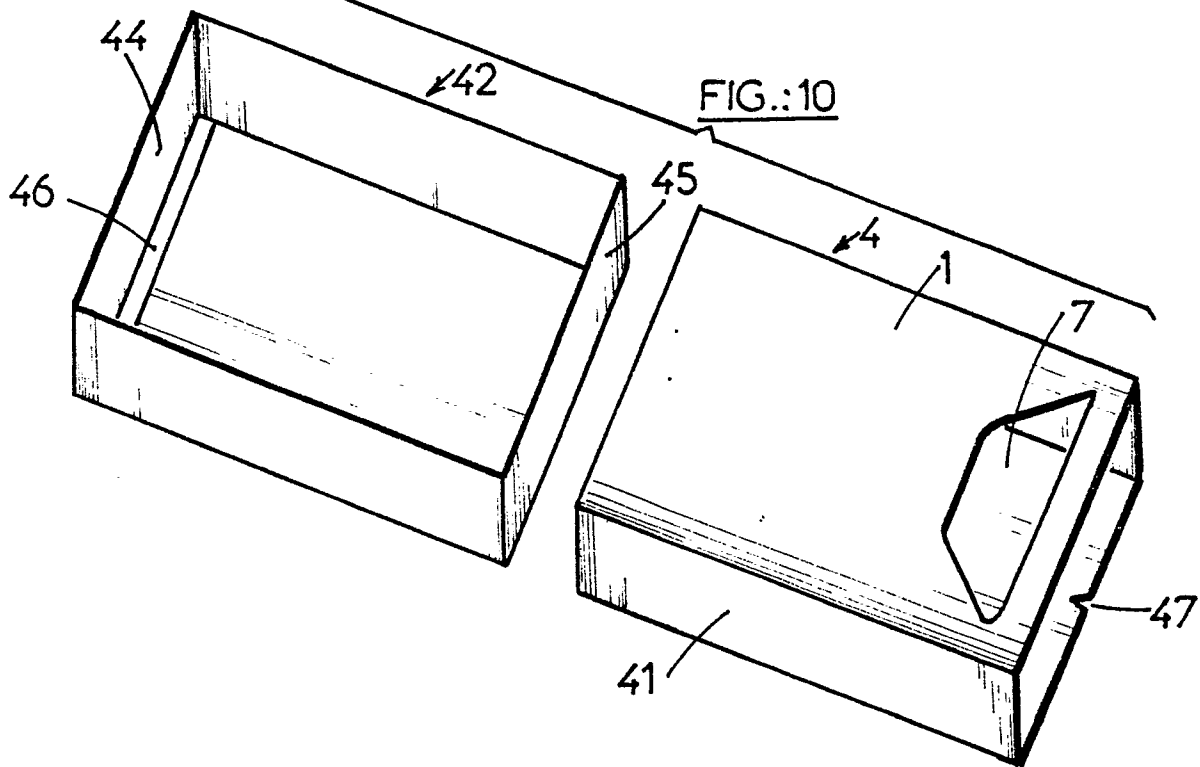
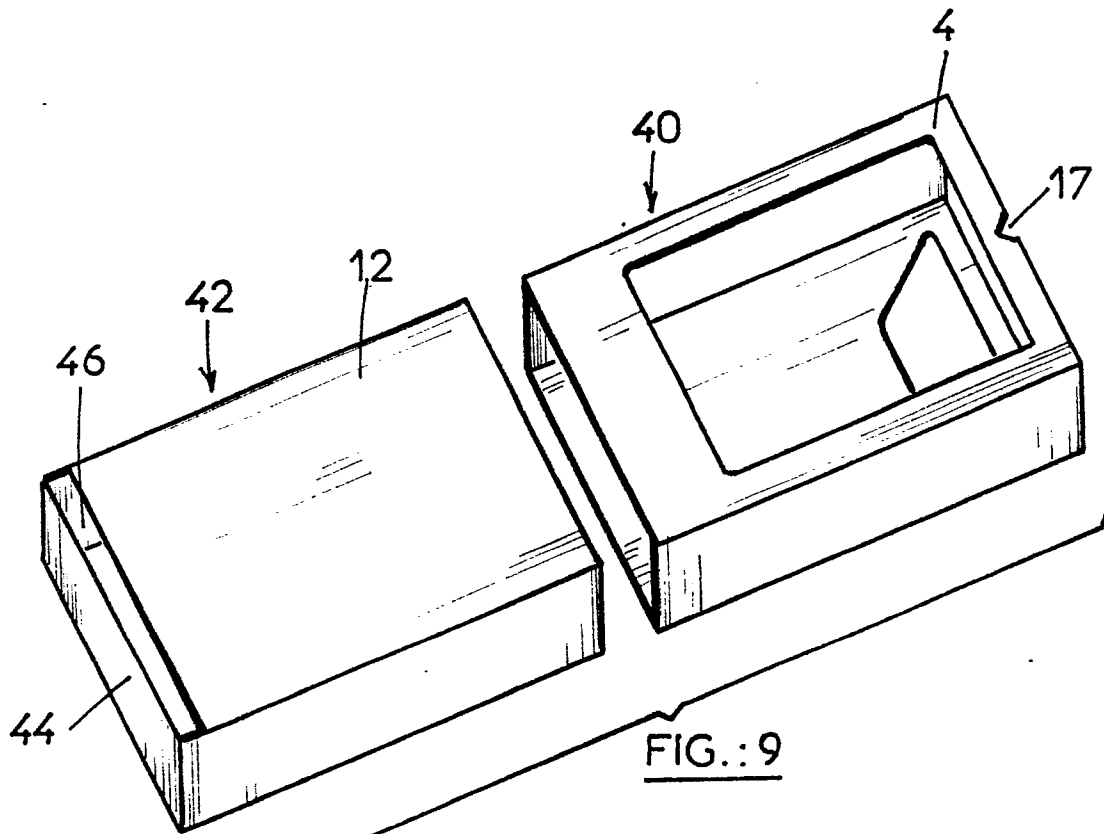


FIG.: 4











EP 89 40 2649

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D,X	FR-A-971804 (LAMSON PARAGON SUPPLY COMPANY LTD) * page 2, colonne de gauche, ligne 9 - page 2, colonne de droite, ligne 50; figures 1-2 *	1, 3	B41L5/00
A	---	5, 7-8	
D,Y	EP-A-0189685 (MOORE BUSINESS FORMS INC) * page 1, ligne 3 - page 3, ligne 27; figures 1, 5-6 *	1-2, 4, 9, 11	
Y	---	1-2, 4, 9, 11	
A	FR-A-919296 (A/S DANSK FORMULARTRYK) * page 2, ligne 30 - page 2, ligne 99; figures 2-4 *	1-2, 4, 9, 11	
A	---	1, 3, 10	
A	FR-A-1018339 (FIRME KRAUTH & BENNINGHOFEN ET FIRST NATIONAL BANK & TRUST COMPANY) * page 1, colonne de gauche, lignes 1 - 15 * * page 3, colonne de gauche, ligne 51 - colonne de droite, ligne 34 * * page 4, colonne de droite, lignes 19 - 21; figures 1-2, 12 *	1, 3, 10	
A	---	5-6	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
A	US-A-1770021 (WALSH ET AL) * page 1, lignes 56 - 64; figure 1 *	5-6	B41L
A	---	1-2, 5, 7-8, 11	
A	US-A-2187698 (BRENN) * page 1, colonne de droite, ligne 20 - page 2, colonne de droite, ligne 3 * * page 3, colonne de gauche, ligne 54 - colonne de droite, ligne 38; figures 5-6, 9-11 *	1-2, 5, 7-8, 11	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 11 DECEMBRE 1989	Examineur KOCH J.M.L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	